

Mercredi soir (31 mars), la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi donnant et garantissant le droit à une fin de vie libre et choisie, portée par le groupe *Libertés et Territoires* et soutenue par 225 députés de tous bords. Notre Assemblée s'est honorée lors de ces débats : travail transpartisan, écoute et respect des convictions de chacun ont permis des échanges apaisés et constructifs. Sur un sujet qui renvoie à l'intime et fait parfois rejaillir des expériences douloureuses, notre Parlement se devait d'être à la hauteur. Il l'a été.

Alors que ce débat doit se poursuivre en séance publique le 8 avril prochain, une poignée de députés ont déposé jusqu'à 400 amendements chacun. En quelques heures, le millier d'amendements était déjà dépassé. Ce texte étant examiné dans le cadre d'une niche parlementaire – journée réservée à l'opposition, il ne pourra être mis au vote et adopté que si l'examen aboutit avant la fin de cette journée. Le doute n'est plus permis : plutôt que d'enrichir le débat, l'objectif de cette minorité est d'y couper court. Nous dénonçons fermement cette obstruction, qui est la négation du travail parlementaire.

Oui, il est temps de débattre du sujet au Parlement, temps d'en débattre de façon digne et apaisée. Cette question traverse notre société depuis 40 ans. Plusieurs textes ont été déposés à l'Assemblée comme au Sénat depuis 2017. Nos concitoyens nous interpellent, attendent que nous en débattions et, pour une majorité d'entre eux, que nous l'adoptions. Le législateur, garant des libertés publiques et des droits individuels se doit d'étudier la possibilité de reconnaître et garantir un droit nouveau. Ni le débat, ni le vote, ne doivent être empêchés.

Oui, ce débat est aussi légitime sur une proposition de loi que sur un projet de loi. Comment peut-on être parlementaire et considérer que certains sujets seraient trop « graves » pour être initiés par le Parlement ? Rappelons que nombre d'avancées de société, de la pilule à la loi Claeys-Leonetti en passant par le PACS, émanent du Parlement. Rappelons aussi que la question de la fin de la vie rassemble au-delà des étiquettes politiques, comme en témoignent nos amendements transpartisans. Ce dépassement des clivages est la condition de chaque grand progrès de société, mais aussi une des plus belles qualités de notre démocratie.

Nous, députés de tous bords, voulons débattre. Nous voulons voter. Le temps du Parlement est venu. Respectons-le.